

Amap de Bègles 1
33130 BEGLES

Bègles, le 17 Mars 2020

L'Amap de Bègles 1 atteste que :

La famille :

Est adhérente à l'association « Amap de Bègles » et liée par contrat aux producteurs.

Le secteur alimentaire étant un secteur prioritaire, il n'est donc pas concerné par les restrictions et les activités de livraisons et retraits de commandes sont légalement maintenues, comme spécifié à l'annexe II de l'arrêté du 15 Mars 2020.

L'Amap de Bègles a mis en place des mesures de distribution adaptées aux dispositions de distanciation et de regroupements imposées par le contexte épidémiologique actuel : distribution répartie par convocation des adhérents sur un créneau horaire plus large, en extérieur, avec une équipe de distribution réduite et équipée de gants.

Amap de Bègles